
CONSEIL RÉGIONAL
GROUPE COMMUNISTE

**FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI
– AFPA – PROPOSITION D'AVENANT PROLONGEANT DE DEUX ANS
LA CONVENTION TRIPARTITE ÉTAT/RÉGION/AFPA**

Intervention de Michel Jeau

Monsieur le Président,

Votre rapport nous demande de prolonger jusqu'au 31 décembre 2010 la convention État-Région-AFPA que nous appliquons depuis le 1^{er} janvier 2006.

L'AFPA dont la performance sociale est reconnue par l'ensemble des partenaires sociaux doit faire face à des menaces sérieuses.

On sait que nationalement 60 % des salariés n'accèdent jamais à la formation et qu'1% environ suit une formation qualifiante en vue d'un diplôme.

La caractéristique de l'accès à la formation, c'est donc l'inégalité.

La mission de l'AFPA c'est de qualifier les personnes les personnes les plus fragiles à l'emploi et cette qualification est reconnue par l'État :

- 7 stagiaires sur 10 trouvent un travail à l'issue de la formation,
- les stagiaires sont majoritairement d'un niveau inférieur au CAP,
- 8 % des stagiaires sont en situation d'illettrisme et ils réussissent presque aussi bien que les autres, les épreuves de certification.

Selon un rapport au sénat en 2007, je cite : « *l'AFPA joue un rôle de rééquilibrage au sein d'un système de formation où perdurent de fortes inégalités territoriales et où la formation va aux mieux formés* » fin de citation.

Donc on voit bien que le service public qu'offre l'AFPA constitue une **exception** dans un paysage de la formation profondément inégalitaire.

A son niveau l'AFPA joue un rôle de correcteur des inégalités sociales et territoriales. Elle offre une seconde chance aux salariés en leur permettant d'accéder à un vrai métier et donc à une vie meilleure.

Les années de conventionnement n'ont pas effacé les menaces sérieuses qui pèsent sur l'AFPA du fait de la loi du 13 août 2004. On peut citer notamment :

- les questions liées au financement des rémunérations des stagiaires,
- la remise en cause de l'accès à égalité sur l'ensemble du territoire et la cohérence nationale au service de l'AFPA,
- la situation des personnels qui continue de se dégrader et de se précariser,
- les interrogations sur le devenir des terrains, bâtiments et équipements appartenant à l'État ainsi que leur entretien,
- le problème du subventionnement ou de la mise sur le marché concurrentiel, donc finalement la mise en cause du service public à la date imposée du 1^{er} janvier 2009,
- les menaces pesant sur les services d'orientation professionnelle de l'AFPA risquant d'être intégrés au même service global issue de la fusion ANPE/Assedic, ce qui porterait un coup décisif à son efficacité sociale.

Dans l'état actuel des choses, le transfert total de l'AFPA vers les régions ne répond pas à ces menaces. La demande de prorogation de 2 ans faite à l'État est donc plus que nécessaire. Sera-t-elle même suffisante pour faire aboutir une négociation que l'État ne semble pas vouloir aborder de façon positive, pour ne pas dire ne pas aborder du tout ?

Il me semble que pour l'instant, la position des organisations syndicales qui considèrent que l'État ne doit pas se désengager de l'AFPA pour préserver le service public et les missions qui lui sont confiées soient totalement justifiées.

Nous voterons votre rapport, Monsieur le Président.